



**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
CABINETS – ASSOCIATIONS - ONG**

**PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)
SUR LES CHANTIERS DU PROJET**

Crédit IDA6315

AMI N° 018-2019

Date de lancement : 23 décembre 2019

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors. Une partie des fonds servira aux paiements relatifs à la prévention et lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) dans les chantiers du PIC en région Diana, Atsimo Andrefana, Anosy ou à Sainte-Marie.
2. La prestation a pour objectifs de : (i) Eviter toutes formes de VBG dans les chantiers d'exécution de contrats de travaux ou sur d'autres activités d'appuis sectoriels; et (ii) S'assurer que d'éventuels cas de VBG soient traités et documentés.
3. Aux fins de constituer une liste restreinte de prestataires éligibles, le Projet PIC invite les cabinets, associations ou ONG expérimentés en prévention et lutte contre les VBG et légalement constitués à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
4. Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt,
 - Un dossier comportant les documents et informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services : capacité administrative, brochures, références de contrats analogues au cours des cinq (05) dernières années incluant les sources de financement, le montant, l'objet des prestations, zones d'intervention, etc...
5. Les présélections et sélections suivront les procédures décrites dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants, & Services de Consultants de juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018.
6. Un premier projet de Termes de Référence peut être consulté sur le site www.pic.mg.
7. Les prestataires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures de bureau.
8. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés ou envoyés par mail au plus tard le 10 janvier 2020 à seize (16) heures, à l'adresse suivante :

PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC 2 2)
Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2ème étage - Isoraka
101 – ANTANANARIVO MADAGASCAR
Téléphone : 22 367 77
E-mail : procurement@pic.mg copie à pic@moov.mg
avec la mention « Manifestation d'intérêt Prévention VBG ».